

Conventions prises en application de la convention constitutive de Centre Hospitalier Universitaire.

Conseil d'administration du 8 juin 2026

Délibération 2026/06/CA-121

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse ;

Vu la convention d'association et de partenariat du 02 juin 2025 ;

Vu la convention constitutive de centre hospitalier universitaire 2025/2029 ;

Considérant que ces conventions précisent les modalités de collaboration et d'organisation entre le CHU et l'UT pour chacune de ces thématiques en cohérence avec les axes stratégiques définis dans la convention constitutive du CHU ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- APPROUVE les conventions prises en application de la convention constitutive de Centre Hospitalier Universitaire :

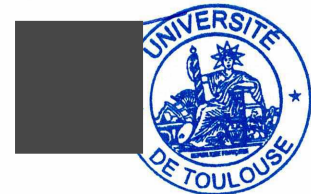
- **convention portant sur les relations internationales,**
- **convention portant sur la formation en santé,**
- **convention portant sur le domaine de la recherche, l'innovation et la valorisation.**

Toulouse le 8 juin 2026,
La Présidente de l'Université de Toulouse,

Date de transmission à la Rectrice de Région académique et publication :

23 juin 2026

Odile RAUZY



Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 18

Nombre de voix favorables : 16

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 2